



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^e R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35 – e-mail : ajanvier@yonne.fff.fr

COMITÉ DE DIRECTION

PV 337 CD 39

PV téléphonique du bureau du Comité de Direction Du District de l'Yonne de Football Réunion du 13 05 2019

Présents : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Jean Louis TRINQUESSE

1. Feuilles de match ou feuilles de plateaux manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- **U7 rencontre du 23 mars 2019**
 - AJ Auxerre amende de 30 €
 - Saint Georges amende de 30 €
 - Gurgy amende de 30 €
- **U9 rencontre du 30 mars 2019**
 - Sergines amende de 30 €
- **U11 rencontre du 23 mars 2019**
 - Soucy amende de 30 €

2. Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (droits financiers et amendes / 6.14)

JOURNÉE DU 23 MARS 2019		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
AILLANT	U11	30 €
GURGY	U11	30 €
CHABLIS 2	U11	30 €
GATINAIS EN B	U11	30 €
VERGINY	U11	30 €
ST BRIS	U9	30 €

JOURNÉE DU 30 MARS 2019		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
COULANGES	U9	30 €
GJ SENS 5 et 6	U9	30 €

JOURNÉE DU 06 AVRIL 2019		
CLUBS	CATÉGORIE	AMENDE
ST FARGEAU	U11	30 €
CHABLIS 1	U11	30 €
MAGNY/QUARRÉ	U11	30 €
AFC/CO AVALLON	U11	30 €
MALAY LE GRAND	U9	30 €
PARON	U9	30 €
BRIENON	U9	30 €
FLEURY LA VALLÉ	U9	30 €
VENOY	U9	30 €

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le Président du District de l'Yonne de Football
Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale
Florence BRUNET